

Tarifs année scolaire 2026-2027

CONTRIBUTIONS ET PRESTATIONS ANNUELLES :

CONTRIBUTION DES FAMILLES :

1^{ER} DEGRE	
Maternelle et Primaire	971,22 €/an
Contribution familiale pour les élèves boursiers	350,00 €/an
COLLEGE	
Collège (6° - 5° - 4° (sauf 4° avenir) – 3°)	977,05 €/an
4° Avenir	1.000,40 €/an
Contribution familiale pour les élèves boursiers	450,00 €/an
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	
Seconde Générale et Technologique	1.164,99 €/an
Première Générale et Première STMG	1.164,99 €/an
Terminale Générale et Terminale STMG	1.164,99 €/an
Contribution familiale pour les élèves boursiers	550,00 €/an
LYCEE PROFESSIONNEL	
3° Prépa Métiers :	1.000,40 €/an
CAP 1 ^{ère} et 2 ^{ème} années :	1.085,62 €/an
BAC PROFESSIONNEL Seconde :	1.085,62 €/an
BAC PROFESSIONNEL 1 ^{ère} et Terminale :	1.145,15 €/an
Contribution familiale pour les élèves boursiers	550,00 €/an

FRAIS DE DEMI-PENSION POUR LE SELF :

Vous avez la possibilité de choisir entre 1 jour et 5 jours par semaine

Unité	1 repas /SEMAINE	2 repas /SEMAINE	3 repas /SEMAINE	4 repas /SEMAINE	5 repas /SEMAINE
MATERNELLE & PRIMAIRE	334,84 €	669,68 €	1004,51 €	1 339,35 €	Non concerné
COLLEGE	328,44 €	656,88 €	985,32 €	1 313,76 €	1 642,20 €
COLLEGE : 4° AVENIR	318,78 €	637,56 €	956,34 €	1 275,12 €	1 593,90 €
LYCEE GENERAL & TECHNO: SECONDE	309,12 €	618,24 €	927,36 €	1236,48 €	1 545,60 €
LYCEE GENERAL & TECHNO: PREMIERE	318,78 €	637,56 €	956,34 €	1275,12 €	1593,90 €
LYCEE GENERAL & TECHNO: TERMINALE	318,78 €	637,56 €	956,34 €	1275,12 €	1593,90 €
LYCEE PROFESSIONNEL: 3e PREPA METIERS	289,80 €	579,60 €	869,40 €	1159,20 €	1449,00 €
LYCEE PROFESSIONNEL: CAP	260,82 €	521,64 €	782,46 €	1043,28 €	1 304,10 €
LYCEE PROFESSIONNEL: SECONDE	270,48 €	540,96 €	811,44 €	1 081,92 €	1 352,40 €
LYCEE PROFESSIONNEL: PREMIERE & TERMINALE	260,82 €	521,64 €	782,46 €	1043,28 €	1 304,10 €

En cas d'absence de 15 jours consécutifs, hors vacances scolaires, et sur présentation d'un certificat médical, l'établissement éditera un avoir correspondant. Dans tous les autres cas, les absences ne donnent pas lieu à déduction.

 FRAIS DE DEMI-PENSION POUR LA CAFETERIA :

Une cafeteria est mise à disposition des lycéens des classes de Seconde, Première, Terminale Générales, Technologiques et Professionnelles et CAP1 et 2. Le paiement s'effectue à la carte sur Ecole Directe. Le portemonnaie doit être régulièrement approvisionné par la famille pour que les lycéens puissent accéder à la cafétéria.

 TICKET-REPAS « OCCASIONNEL » :

Le prix du ticket-repas « occasionnel » est de 10,61 €. Le repas occasionnel est payable sur l'espace « Ecole directe ».

Attention : Le ticket doit être acheté 48 heures ouvrables avant la prise du repas (jours ouvrables : Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi).

 FRAIS D'ÉTUDE ET DE GARDERIE :

- Garderie maternelle / primaire du matin 7h30 à 8h30 : 959,54 €/an
- Garderie du soir maternelle 17h00 à 18h00 : 959,54 €/an
- Étude École / Collège / Lycée 17h00 à 18h00 : 959,54 €/an
- Étude / Garderie occasionnelle : 7,22 €/ticket
- FORFAIT Garderie du matin et du soir ou garderie du matin / étude 1.428.82 €/an

 FRAIS DIVERS :

- Frais administratifs : 101,85 €/an/élève.
- Aide à l'Investissement : 41,20 €/an/famille

 COTISATION ANNUELLE MUTUALISATION DIOCESAINE : 15,00 €/élève

Le CODIEC « Comité Diocésain de l'Enseignement Catholique », conscient du défi de l'immobilier que chaque établissement relève, élargit sa politique de SOLIDARITE et met en œuvre une démarche nouvelle de mutualisation. Ce dispositif de mutualisation complète de façon nécessaire les aides substantielles que le Conseil Régional et le Conseil Départemental apportent aux collèges et aux lycées. **Cette cotisation apparaîtra sur le premier relevé et sera reversée intégralement au Diocèse.**

 ADHESION VOLONTAIRE A L'A.P.E.L. : 27,00 €/an/famille

L'Association des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre a le rôle fondamental de représenter les parents. Elle participe activement à la vie de l'établissement. Cette adhésion volontaire apparaîtra sur le premier relevé et sera reversée intégralement à l'A.P.E.L.

Ces frais figureront sur le premier relevé.